

Mairie 02.99.69.70.52 feins@orange.fr

Permanences : Maire et Adjointes sur rendez-vous

Ouverture du secrétariat :

lundi, mercredi, jeudi : 8h30 à 12h

mercredi : 13h30 à 16h30

samedi : 9h00 à 11h30

Services de garde Services d'urgence

Pharmacie : **32 37** (service payant 0,24 mn)

Médecins de garde : **36 24**

SAMU : **15**

Pompiers : **18**

Général : **112**

Gendarmerie : **17**

INFORMATIONS COMMUNALES ET GÉNÉRALES

Prochain conseil municipal : 1^{er} mars 2019 à 20h00

MAIRIE

► Les modalités d'inscription sur les listes électorales ont changé au 1^{er} janvier 2019. La loi du 1^{er} août 2016 modifie les modalités d'inscription et institue notamment un répertoire électoral unique (REU), géré par L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques). Il est mis fin au principe de la révision annuelle des listes électorales, ainsi vous avez la possibilité de vous inscrire jusqu'au 30 mars 2019 pour les élections européennes. A partir de 2020, il sera possible de s'inscrire jusqu'au 6^e vendredi précédant chaque scrutin.



Tous les électeurs de la commune recevront une nouvelle carte électorale avant les élections européennes sur laquelle sera noté un numéro personnel appelé identifiant national d'électeur (INE). Dès sa réception, nous vous invitons à supprimer l'ancienne carte en votre possession. Les prochaines élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai. Pour voter vous devrez vous munir de votre nouvelle carte d'électeur. Si vous souhaitez vous faire représenter lors du prochain scrutin (procuration) vous devez vous rendre au tribunal d'instance ou à la gendarmerie de Saint Aubin du Cormier ou de votre résidence, muni d'un justificatif d'identité.

► Depuis le 1^{er} janvier 2019, pour la délivrance d'un passeport, d'un permis bateau, des titres pour les étrangers et des attestations d'accueil, la naturalisation, le renouvellement de la carte nationale d'identité ou du permis de conduire en cas de perte ou de vol, le **timbre fiscal est désormais électronique**. Le timbre fiscal papier est supprimé. Il peut être acheté sur le site timbres.impots.gouv.fr ou auprès d'un buraliste équipé de l'application "Point de vente agréé" (Bar du Centre à FEINS). Le remboursement d'un timbre électronique, acheté il y a moins d'un an, s'effectue également sur le site timbres.impots.gouv.fr. Le **timbre amende** continue d'être vendu sous format papier pour permettre le paiement des contraventions lorsqu'elles sont établies sur les carnets à souche de verbalisation. La trésorerie de St Aubin d'Aubigné ne détient désormais plus aucun timbre papier (fiscal ou amende).



► **ATTENTION** : les personnes intéressées par le « Projet Santé Communale » doivent déposer leur bulletin-questionnaire dans la boîte aux lettres ou à l'accueil de la mairie avant le 15 avril 2019. Pour plus d'informations une réunion publique se déroulera **24 avril à 18h** à la salle des fêtes.

BIBLIOTHÈQUE



BÉBÉS LECTEURS à la Bibliothèque - Lundi 1^{er} avril 2019 à 10h30

Pour les enfants de 0 à 3 ans

accompagnés de leur assistante maternelle ou de leurs parents

.....

C'est le temps des semis ! Venez découvrir la grainothèque

Chacun peut **déposer, prendre** ou **échanger** des graines librement et gratuitement.

Aux horaires d'ouverture de la bibliothèque : lundi 14h-17h, Mercredi 15h-18h et samedi 10h-12h.



BASSIN VERSANT ILLE ET ILLET



La 14^{ème} édition de la semaine des alternatives aux pesticides se déroulera du **20 au 30 mars 2019** sur les communes du Bassin Versant de l'Ille et l'Illet. A cette occasion de nombreuses animations (expositions, ateliers, démonstrations, informations sur les marchés...) vous seront proposées sur douzaine de communes du bassin versant.

Venez participer !

Le programme est disponible début mars sur le site www.bvii.fr



Curieux de nature?

samedi 16 mars
15h-18h

Venez nous rejoindre pour une visite
au jardin chez Elisabeth et Yves,
1 Impasse de Cours Anneix
(parking de la Mairie à Feins)

Pour échanger autour des pratiques de jardinage au naturel, identifier la faune et la flore du jardin, partager des idées d'aménagement...

Profitons de la Semaine des alternatives aux pesticides pour tisser des liens entre les jardiniers amateurs ou/et passionnés de Feins et des alentours.

TROC DE PLANTES BIENVENU!

Echangez vos boutures et vos semis,

et n'oubliez pas la grainothèque de la bibliothèque municipale !



CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION



Les rencontres du mardi – Soutien aux aidants familiaux le 19 mars
14h30 à 16h30 Salles des Halles rue de St Médard à St Aubin
d'Aubigné

Renseignements et inscription :

CLIC Ille et Illet – 1 place du marché

35250 SAINT AUBIN D'AUBIGNE

02 23 37 13 99 – clic-ille-illet@orange.fr - <http://www.clic-ille-illet.fr/>

Le CLIC se tient à votre disposition pour vous aider à organiser votre déplacement



SMICTOM



Modification des heures d'ouverture de l'accueil à partir du 18 mars
Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Jeudi : de 9h à 12h30

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNÉ

DOMAINE DE BOULET



Après une pause hivernale, c'est l'heure de la réouverture du Domaine de Boulet.

Dès le mois de mars, le centre nautique reprend ses activités et il est possible de venir s'initier ou se perfectionner à la pratique de la voile. Des cours tous niveaux ont lieu les mercredis et samedis jusqu'à fin juin.

Les vacances scolaires (printemps et été) sont aussi l'occasion pour les enfants de passer une semaine entre loisirs nautiques et activités jeux : stage voile du lundi au vendredi, en ½ journées ou journées complètes.

A partir d'avril le camping ouvre pour une nouvelle saison jusqu'au 31 octobre.

Le P'tit Finésien est consultable sur www.feins.fr

Classé 3* en 2018 pour la qualité d'accueil et de services, la Communauté de communes a souhaité étoffer l'offre d'hébergement. En effet, 2 nouvelles huttes en bois équipées d'une kitchenette ainsi qu'une « cabanète » viendront compléter le parc de petits hébergements insolites.

D'autres possibilités sont à disposition pour séjourner au camping : emplacements tentes et caravanes ainsi que 6 chalets de 4 à 6 personnes.

Tout au long de la saison l'équipe du Domaine de Boulet se tient à votre disposition pour vous accueillir et vous proposer des activités pour vos événements : anniversaires, fêtes de famille, enterrement de vie de célibataires, journées d'intégration ou de cohésion, votre projet sur mesure !

L'espace bar (boissons non alcoolisées, glaces, confiseries) vous accueille du lundi au vendredi de 10h à 18h et les week-ends à partir du 6 avril de 14h à 18h.

Tarifs et inscriptions : 02 99 69 70 69 / contact@domaine-de-boulet.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 14h à 18h jusqu'au 31 octobre 2019

Renseignements camping : → 02 99 69 63 23 / camping@domaine-de-boulet.fr

Une aide de 100 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique

Le Val d'Ille-Aubigné propose une aide de 100 € pour les ménages non imposables qui achètent un vélo à assistance électrique neuf. Les conditions d'éligibilité de cette aide sont les suivantes :

-être majeure et habiter le territoire intercommunal

-justifier d'une cotisation d'impôt sur le revenu nulle (cotisation de l'année précédant l'acquisition du cycle)

-l'aide concerne tout vélo à assistance électrique neuf acheter un vélo à assistance électrique neuf à compter du 1^{er} janvier 2019 et n'utilisant pas de batterie au plomb

-ne pas revendre son vélo dans l'année

-une personne physique ne peut en bénéficier qu'une fois.

Les particuliers bénéficiant de l'aide du Val d'Ille-Aubigné pourront également faire une demande pour bénéficier de la prime de l'État, dite « bonus vélo ». Ce bonus vient compléter l'aide de la collectivité, le cumul des deux aides s'élèvera à 200 € maximum.

Formulaires de demande disponible sur le site du val d'Ille-Aubigné : www.valdille-aubigne.fr

Renseignements : service mobilité : 02 99 69 86 86 / mobilites@valdille-aubigne.fr

ARCHITECTE CONSEIL

Une permanence de l'architecte conseil aura lieu le 21 mars Les rendez-vous doivent être pris auprès de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné au **02.99.55.69.80**

« We Ker, un territoire pour l'emploi »

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous êtes en recherche d'emploi, de formation, d'orientation, d'appui au logement, à la santé et à la mobilité ?

Karen Wahid vous accueille sur le territoire chaque semaine à St Aubin d'Aubigné (au Point Accueil Emploi, place des Halles), à Montreuil-sur-Ille (à la mairie) et une semaine sur deux à Sens de Bretagne (à la mairie).

Les rendez-vous sont à prendre auprès de la conseillère au 07 60 84 44 16 ou via les PAE de St Aubin d'Aubigné 02 99 55 42 42 ou de Cap Malo 02 23 22 21 83

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 janvier 2019

Le vingt cinq janvier deux mille dix neuf, à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, Mme COQUILLET Floriane, Mme LE BOHEC Inès, M. PORCHER Henri, M. BODINAUD Stéphane, Mme LEGRY Christèle.

Absents excusés : Mme BOYER Pia, M. FAUTREZ Rodrigue, M. BRÉAL Loïc donne pouvoir à M. ORY Jean, M. BURGOT Michel donne pouvoir à Mme LEGRY Christèle, Mme PATRAT Annick, donne pouvoir à M. BODINAUD.

Secrétaire de séance : Mme COQUILLET Floriane

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h00.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 21 décembre 2018.

Point complémentaire :

- CCVIA : Avis sur le PLH

I – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la commune possède sur la parcelle A 1 346 située « 4, rue du Verger » propriété de Madame Denise LOYER, de Monsieur Patrick GUEGUIN et de M. Luc GUEGUIN.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les parcelles citées ci-dessus.

II – PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENT DE GRADE

Dans le cadre des agents promus/promouvables, un agent de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade.

Création d'un poste d'Agent de maîtrise Principal

Création d'un poste d'Adjoint technique Principal de 2ème classe

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que deux agents peuvent prétendre à une nomination au grade supérieur. La commission administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine pour la catégorie C sera saisie courant 2019 en vue de donner un avis sur ces avancements, qui sont favorables.

Afin de permettre le déroulement de carrière de ces agents actuellement Agent de maîtrise et Adjoint technique, Monsieur le Maire propose :

- de créer un poste **d'Agent de maîtrise principal** à compter du 1^{er} avril 2019 d'une durée hebdomadaire de 35/35ème et de fermer le poste d'Agent de maîtrise du service technique d'une durée hebdomadaire de 35/35ème lors de la nomination au grade supérieur.

- de créer un poste **d'Adjoint technique principal de 2ème classe** à compter du 1^{er} novembre 2019 d'une durée hebdomadaire de 29/35ème et de fermer le poste d'Adjoint technique du service technique d'une durée hebdomadaire de 29/35ème lors de la nomination au grade supérieur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de créer un poste **d'Agent de maîtrise principal** à compter du 1^{er} avril 2019 d'une durée hebdomadaire de 35/35ème et de fermer le poste d'Agent de maîtrise du service technique d'une durée hebdomadaire de 35/35ème lors de la nomination au grade supérieur,

- stipule que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019 de la commune,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs relatifs à cet avancement de grade.

Après en avoir délibéré, à la majorité à 9 voix pour et 2 voix contre, le Conseil municipal décide :

- de créer un poste **d'Adjoint technique principal de 2ème classe** à compter du 1^{er} novembre 2019 d'une durée hebdomadaire de 29/35ème et de fermer le poste d'Adjoint technique du service technique d'une durée hebdomadaire de 29/35ème lors de la nomination au grade supérieur.

- stipule que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019 de la commune,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs relatifs à cet avancement de grade

III – CONTRAT ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de renouveler le contrat SEGILOG pour 3 ans pour l'ensemble de la gamme Milord et Berger Levrault (gestion financière, Milord paie, GRC État civil ...), pour les périodes du 01/03/2019 au 28/02/2022.

Ce contrat a pour objet la cession du droit d'utilisation des logiciels et de ceux développés dans le cadre du contrat, avec documentation d'utilisation, et la fourniture par Segilog à la commune d'une prestation d'assistance, de suivi et de développement (correction des erreurs, adaptation de logiciels, maintenance des logiciels).

Ce contrat comprend la maintenance et la formation pour un montant de 261,00 € HT par an et la cession du droit d'utilisation des logiciels existants, du développement de nouveaux logiciels et de la cession du droit d'utilisation de nouveaux logiciels pour un montant de 2 349,00 € HT par an ; cette dépense étant une dépense d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de renouveler pour 3 ans le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services SEGILOG, pour l'ensemble de la gamme Milord / Berger Levrault et autorise le Maire à signer le contrat au nom de la commune.

IV – INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT « GAEC DE LA PERCHE »

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1^{er} Adjoint au Maire, fait part aux membres du Conseil municipal qu'une consultation du public est ouverte du 10 décembre 2018 au 12 janvier 2019, sur la demande formulée par Monsieur le gérant du GAEC DE LA PERCHE en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à l'agrandissement de son élevage de vaches laitières, situé au lieu-dit « 9, la Perche » sur la commune de Montreuil sur Ille. Ce dossier est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation. Conformément à l'article R. 512-46-11 du Code de l'environnement, il appartient aux membres du Conseil municipal de donner son avis sur cette demande d'enregistrement présentée. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal donne un avis favorable sur cette demande d'enregistrement.

V – CCVIA : PLU PADD

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), le Conseil communautaire de la CCVIA a débattu des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable le 12 juin 2018 et a invité les communes membres à relire et à émettre un avis sur le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Lors de la séance du 29 juin 2018, le Conseil municipal a émis un avis favorable.

Après la validation par le Conseil municipal de Feins, la commune de Montreuil sur Ille a demandé la réécriture de l'orientation 9 du PADD. Suite à l'examen des remarques des communes en bureau de la communauté de communes le 11 janvier 2019, l'orientation 9 devrait être

A - Orientation 9

« s'assurer de la compatibilité entre les activités économiques présentes sur les territoires agricoles et naturels avec les pratiques des habitants et de loisirs (randonnée, camping, baignade, pêche, sports motorisés ...) ainsi qu'une bonne intégration paysagère.. »

N'ayant pu se prononcer sur cette orientation dans la forme proposée par la commune de Montreuil sur Ille, le Conseil municipal demande à ce que cette orientation soit complétée comme suit :

B - Orientation 9

« s'assurer de la compatibilité entre les activités économiques présentes sur les territoires agricoles et naturels avec les pratiques des habitants et de loisirs (randonnée, camping, baignade, pêche, sports motorisés ...) ainsi qu'une bonne intégration paysagère. Dans le cadre de la pratique de sports motorisés, les communes limitrophes devront être associées au projet. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide cette nouvelle orientation au point B.

VI – CCVIA : AVIS SUR LE PLH

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) a été envoyé aux 19 communes du Val d'Ille -Aubigné pour avis.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document stratégique qui, conformément à l'article L302-1 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), définit pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le Programme Local de l'Habitat comprend :

- un diagnostic sur le fonctionnement du marché du logement et sur la situation de l'hébergement avec une analyse de l'offre de logements, d'hébergements, des marchés fonciers et de l'offre foncière,
- un document d'orientations fixant les principes et les objectifs du PLH,
- un programme d'actions détaillé par commune et, le cas échéant, par secteur géographique.

Il doit également comporter un repérage de l'habitat indigne et mettre en place un dispositif d'observation de l'habitat et du foncier sur son territoire.

Le PLH doit être en cohérence avec les documents supra-communaux et notamment le SCOT, le Plan Départemental de l'Habitat (PDH), le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) (2017-2022), le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV) (révision en cours).

Par ailleurs, les PLU communaux et le futur PLU intercommunal doivent permettre la réalisation des objectifs du PLH.

Le PLH est régi par les articles L302-1 à L302-4-1, L441-1-1 à L441-12, R302-1 à R302-11 du Code de la construction et de l'habitation.

Par délibération du 14 mars 2017, le Conseil communautaire du Val d'Ille-Aubigné a engagé l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat sur les 19 communes de son territoire.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de PLH 2019-2024 de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné arrêté lors du conseil communautaire du 13 novembre 2018.

Les principaux éléments du diagnostic du PLH sont les suivants :

Le contexte socio-démographique

-Un développement démographique positif mais plus modéré sur la période récente (2009/2014) avec des rythmes différents selon les communes.

-Une croissance désormais majoritairement portée par le solde naturel

-Une population jeune mais qui peine à se renouveler

-Une population familiale en baisse mais demeurant à un niveau satisfaisant avec une hausse sensible des personnes seules

Le parc de logements

-Un territoire très résidentiel

-Une augmentation sensible du nombre de logements vacants entre 2009 et 2014 avec un taux de vacance plus élevé au nord du territoire.

-Des besoins en amélioration de l'habitat : énergétique et adaptation

Les marchés immobiliers :

-Une consommation foncière principalement liée à l'habitat, en lien avec la dynamique démographique locale

-Une prédominance de la maison individuelle (87 % des résidences principales)

-Un prix moyen du foncier plus élevé que la moyenne des autres EPCI du Pays de Rennes

-Un parc public limité : 6% de logements locatifs sociaux et concentré sur trois communes

-Une offre locative relativement faible

-Le parc privé locatif trois fois plus important que le parc locatif public.

Le scénario de développement retenu fixe un objectif de production de 2100 logements sur les 6 ans ; soit 350 logements/an en réponse aux ambitions démographiques et pour assurer l'équilibre territorial.

Le PLH propose une répartition des objectifs de production de logements prenant en compte la dynamique et les projets des communes, l'offre en équipements et moyens de transport, les critères de répartition du SCoT et du PDH. Ces objectifs proposent également une répartition de la production par secteur (mixité sociale) et donnent des principes de consommation foncière avec un objectif minimum de production de logements en renouvellement urbain. Les objectifs de production par commune figurent dans le projet de PLH joint à la présente délibération.

Le PLH prévoit les 5 orientations suivantes :

- Favoriser un développement équilibré du territoire -
- Optimiser la consommation foncière
- Mobiliser le parc existant
- Répondre aux besoins non couverts par les marchés immobiliers
- Piloter le projet intercommunal

Chaque orientation fait l'objet d'actions ou d'interventions, que se soit en matière d'étude ou d'ingénierie amont, d'aide financière, de mobilisation de moyens internes et de mobilisation de partenariat, pour un budget moyen annuel à la charge de la Communauté de communes de 680 000 € et un budget global de 4 079 000 € sur la durée du PLH.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet est soumis pour avis aux communes membres et au syndicat mixte du SCOT du Pays de Rennes conformément à l'article R.302-8 du CCH. Les conseils municipaux des communes délibèrent et faute de réponse dans un délai de 2 mois à compter de la transmission du projet arrêté, leur avis est réputé favorable (R 302-9 du CCH).

VU, le Code Général des collectivités

VU, le code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles L.302-2 et R.302-8 à R.302-9.

VU, la délibération n°117/2017 du conseil communautaire du Val d'Ille-Aubigné du 17 mars 2017 engageant la prescription d'un nouveau Programme Local de l'Habitat

VU, la délibération n°340_2018 du conseil communautaire du 13 novembre 2018, arrêtant le projet de PLH

VU, le projet de PLH arrêté

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, donne un avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2024 du Val d'Ille-Aubigné :

FORMULE la réserve suivante:

La production de logements sociaux devrait être concentré prioritairement sur les communes de la communauté de communes les moins bien dotées.

Et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**VII – AMÉNAGEMENT RUE DES ÉCOLES ET RUE DE MONTREUIL SUR ILLE
AVENANT N° 1 SUR LE MARCHÉ DE TRAVAUX**

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1^{er} Adjoint au Maire, fait part aux membres du Conseil municipal que des travaux supplémentaires non prévus initialement au marché sont effectués sur les 2 secteurs.

Rue des écoles :

- des travaux de purges supplémentaires demandés par le Conseil départemental pour un montant de **8 583,00 € HT**,

- une zone près de la mairie prévue en bicouche sera réalisé en enrobé pour un montant de **1 102,50 € HT**,

- deux regards ont été demandés près de l'habitation n° 8 et devant l'entrée de la ferme pour un montant de **1 400,00 € HT**,

- un radar pédagogique ne sera pas installé par l'entreprise ce qui entraîne **une moins value de 5 200,00 € HT**,

- un cheminement piéton devant les logements sociaux « Impasse des Cours Anneix » ne sera pas réalisé ce qui entraîne **une moins value de 700,00 € HT**,

- Pour l'option 3 de passage des bordures granit en granité, il était prévu 325 m de bordures et il n'y en a plus que 255, ce qui entraîne une plus value au marché global de **1 120,00 € HT**.

Rue de Montreuil

- des travaux de purges supplémentaires demandés par le Conseil départemental pour un montant de **6 619,70 € HT**,

- une zone de cheminement prévue en bicouche sera réalisée en enrobé pour un montant de **2 834,75 € HT**,

- douze potelets supplémentaires seront posés pour un montant de **1 320,00 € HT**,

- un radar pédagogique ne sera pas installé par l'entreprise ce qui entraîne une moins value de **5 200,00 € HT**.

Le montant initial du marché est de **276 364,00 € HT**

Le montant de l'avenant n° 1 est **11 879,95 € HT**

Le nouveau montant du marché est de **288 243,95 € HT soit 345 892,74 € HT**

Le délai du marché est augmenté de 4 semaines, il passera de 19 à 23 semaines de travaux .

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'avenant n°1 du marché pour un montant de **11 879,95 € HT** et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

**VIII – SALLES DES FÊTES – PRÉSENTATION DU PLAN DE
FINANCEMENT PRÉVISIONNEL**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le plan de financement prévisionnel, dans le cadre du projet de construction de la future salle des fêtes comprenant le bâtiment, les honoraires les équipements divers (cuisine / salle...), le parking etc...

Le coût estimé est de 1 200 000,00 € hors taxe et se décompose comme suit :

**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL
au 15 janvier 2019**

Montant en Euros hors taxe

DÉPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Bâtiment	806 250€	DSIL	400 000€
Honoraires	80 000€	AUTOFINANCEMENT	530 000€
Équipement cuisine et salle	88 750€	Fond de concours CdC	90 000€
Parking VRD	150 000€	Leader	30 000€
Divers et options	75 000€	FST	150 000 €
TOTAL H.T.	1 200 000€	TOTAL H.T.	1 200 000€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, valide le plan de financement prévisionnel.

IX – SALLES DES FÊTES – DEMANDE DE SUBVENTION DSIL

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre de la création d'une salle des fêtes. Cette demande de subvention doit être sollicitée à la Préfecture d'Ille et Vilaine.

Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

Montant en Euros hors taxe

DÉPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Bâtiment	806 250€	DSIL	400 000€
Honoraires	80 000€	AUTOFINANCEMENT	530 000€
Équipement cuisine et salle	88 750€	Fond de concours CdC	90 000€
Parking VRD	150 000€	Leader	30 000€
Divers et options	75 000€	FST	150 000 €
TOTAL H.T.	1 200 000€	TOTAL H.T.	1 200 000€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, s'engage à solliciter la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

X – SALLES DES FÊTES – DEMANDE DE SUBVENTION FST

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité Territoriale dans le cadre de la création d'une salle des fêtes. Cette subvention doit être sollicitée au Département d'Ille et Vilaine.

Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

Montant en Euros hors taxe

DÉPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Bâtiment	806 250€	DSIL	400 000€
Honoraires	80 000€	AUTOFINANCEMENT	530 000€
Équipement cuisine et salle	88 750€	Fond de concours CdC	90 000€
Parking VRD	150 000€	Leader	30 000€
Divers et options	75 000€	FST	150 000 €
TOTAL H.T.	1 200 000€	TOTAL H.T.	1 200 000€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, s'engage à solliciter la demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité Territoriale et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

XI – SALLES DES FÊTES – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une demande de subvention au titre du Fonds de concours dans le cadre de la création d'une salle des fêtes. Cette subvention doit être sollicitée à la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné.

Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

Montant en Euros hors taxe

DÉPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Bâtiment	806 250€	DSIL	400 000€
Honoraires	80 000€	AUTOFINANCEMENT	530 000€
Équipement cuisine et salle	88 750€	Fond de concours CdC	90 000€

Parking VRD	150 000€	Leader	30 000€
Divers et options	75 000€	FST	150 000 €
TOTAL H.T.	1 200 000€	TOTAL H.T.	1 200 000€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, s'engage à solliciter la demande de subvention au titre du Fonds de Concours et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

XII – SALLES DES FÊTES – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS LEADER

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une demande de subvention au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (LEADER) dans le cadre de la création d'une salle des fêtes. Cette subvention doit être sollicitée au Pays de Rennes.

Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

Montant en Euros hors taxe

DÉPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Bâtiment	806 250€	DSIL	400 000€
Honoraires	80 000€	AUTOFINANCEMENT	530 000€
Équipement cuisine et salle	88 750€	Fond de concours CdC	90 000€
Parking VRD	150 000€	Leader	30 000€
Divers et options	75 000€	FST	150 000 €
TOTAL H.T.	1 200 000€	TOTAL H.T.	1 200 000€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, s'engage à solliciter la demande de subvention au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (LEADER) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

XIII – QUESTIONS DIVERSES

Réunions

Commission communication le 31 janvier à 20h30

Commission finances le 21 février 2019 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 25 minutes.

Conseil municipal

Prochaines réunions les 1^{er} mars et 29 mars 2019 à 20h00.

PETITES ANNONCES

Les annonces sont éditées sous l'entière responsabilité des annonceurs

Baby-Sitting

Jeune fille sérieuse, cherche enfant à garder pendant les vacances, week-ends et parfois la semaine selon mes disponibilités. Si vous êtes intéressé(e), contactez moi au 07 70 41 74 27

INFORMATIONS



Pascal POIRIER, sculpteur, a ouvert son atelier à Feins en novembre 2018.

Artisan depuis 1985, diplômé « un des meilleurs ouvriers de France » en 2007.

Il répond aux demandes des particuliers et des entreprises pour tous travaux de sculpture sur bois, sur pierre et granit, restauration de sculptures et taille de pierre (décors, ornements, statues).

Des cours de sculpture sur pierre sont aussi proposés.

Site : www.sculpture-bois-pierre.fr / mail : ppsculture@gmail.com / Tél : 06 70 60 25 46 / 7bis rue des Cours Roulleaux FEINS.

Les 6 et 7 avril 2019, l'atelier sera présent aux Journées Européennes des métiers d'art à Combourg (centre culturel)

INFORMATIONS - MANIFESTATIONS

VENDREDI 15 MARS 2019

CAFÉ ASSOCIATIF LE CAFÉ DE LA RIGOLE
(3 place de l'église , Feins)



ouverture 18h00, concert vers 20h30 (au chapeau), planchette apéro sur place

ATTENTION

RÉUNION D'INFORMATION
Ouvert à tous

MARDI 30 AVRIL 2019
DE 10 H A 12 H 30

SALLE DES FÊTES DE FEINS

Stop aux arnaques !

Le Club des Amis Finésiens vous invite à participer à une réunion de présentation des diverses arnaques potentielles dont vous pourriez être victimes si vous n'y prenez pas garde.

Inscriptions : Daniel ROUVRAIS au 06 71 40 53 19
Ou Jean-Pierre ROBERT au 06 77 93 69 96

Arnaques téléphoniques
Arnaques informatiques
Demarchage téléphonique
Demarchage à domicile
Questions diverses

CLUB DES AMIS FINESIENS
2 Rue des Ecoles
25440 FEINS
www.feins.org

Club des Amis Finésiens

FEINS SALLE DES FÊTES

VENDREDIS
15-22 MARS
20H30

SAMEDIS
16-23 MARS
20H30

DIMANCHES
17-24 MARS
14H30

**JE
T'AIME
A LA
FOLIE**

Philippe
Poussard

Réservations :
06.77.22.16.66

TARIF : 5 EUROS
-12 ANS : GRATUIT

IPNS

Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 20 de chaque mois au plus tard.

<u>Dépôt légal</u> : 37	<u>Directeur de la publication</u> : Alain FOUGLÉ	<u>Réalisation</u> : Mairie de FEINS	<u>Nombre d'exemplaires</u> : 120
-------------------------	---	--------------------------------------	-----------------------------------